

## COMPOSITION DES JURYS

**Année universitaire 2024-2025**

**La Directrice de l'Institut Agro**

Vu le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
Vu le Décret n° 2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » et approbation de ses statuts ;  
Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 accordant à la Communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » à délivrer des diplômes nationaux ;

### ARRETE

#### Article 1 :

Le jury du **MASTER 2 STAAE, Parcours P<sup>2</sup>Food** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025

#### **Président :**

- Gaëlle ARVISENET – Professeur Institut Agro Dijon, responsable du master

#### **Membres :**

- Frédérique DATICHE, maître de conférences Université de Bourgogne, UFR SVTE
- Hélène LABOURE, maître de conférences Institut Agro Dijon
- Emmanuelle RICAUD-ONETO, Maître de Conférences Institut Agro Dijon

#### **Suppléants :**

- Catherine DACREMONT, Professeur Institut Agro Dijon
- Arnaud LELEU, Maître de Conférences, Université de Bourgogne
- Pierre-Yves LOUIS, Professeur Institut Agro Dijon
- Jean-Pierre THIBAUT, Professeur Université de Bourgogne, UFR Sciences Humaines

#### Article 2

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'établissement et sur le site internet de l'Institut Agro Dijon

Fait à DIJON, le 26 novembre 2024  
Pour la Directrice de l'Institut Agro Dijon

Bénédicte MACE  
Directrice de la DEVE

